



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Place de la Brèche : Demande de subventions au titre du fonds
FISAC pour la requalification des espaces publics en vue de la
revitalisation économique du centre ville**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**Place de la Brèche : Demande de subventions au titre du fonds FISAC pour la requalification des espaces publics en vue de la revitalisation économique du centre ville**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'évolution de la place de l'automobile à Niort a conduit à refermer l'espace urbain du centre-ville. Il a donc été nécessaire de diversifier l'usage qui est fait de la place de la Brèche pour ouvrir cet espace à la ville et son agglomération, et développer ainsi leur attractivité. Aussi, la place de la Brèche doit jouer un rôle décisif dans le dynamisme commercial du centre ville en répondant aux problématiques de déplacements, de partage de l'espace, de qualité de vie, d'animation et d'enjeux économiques.

La démarche volontaire de la Ville de Niort pour l'implantation d'un multiplexe sur la place de la Brèche, en remplacement vraisemblablement des cinémas actuels obsolètes, permettra non seulement de pérenniser la fonction structurante pour le centre ville, mais aussi de renforcer son pouvoir d'attraction puisque environ 500 000 clients sont attendus chaque année, au lieu des 300 000 actuellement. Par ailleurs, si faire le choix d'implanter un multiplexe en centre-ville plutôt qu'en périphérie de ville est indispensable pour consolider l'attractivité économique de son centre, cela implique des surcoûts par rapport à des implantations en périphérie que les exploitants de cinéma ne manquent pas de mettre en avant.

Par ailleurs, la démarche partenariale de projet de création de "pôle d'excellence d'approche du risque" réunissant autour du Conseil Général, la Ville de Niort, la CAN, l'Université, la Région et l'Etat ainsi que des mutuelles, devrait comporter celui de la "cité du risque et de l'assurance", dont la vitrine culturelle, ludique et pédagogique pour le grand public sera implantée sur la place de la Brèche. Cette composante du projet sera susceptible d'attirer 100 000 visiteurs par an.

Au vu de la dynamique économique, touristique et culturelle retrouvée de la Place de la Brèche, et afin de marquer l'appartenance de la place au centre ville, il est prévu de piétonniser l'avenue de la République qui permettra d'étendre les terrasses de cafés et les surfaces commerciales déjà présentes sur cet axe. Outre cette liaison évidente et sécurisée entre le principal parking de l'agglomération et le centre ville, le projet est surtout l'occasion de réaliser une vaste esplanade animée et agréable, où les commerçants du bas de la place pourront profiter et jouer un rôle dans l'animation de l'espace public ainsi dégagé. Un pôle d'échanges - transports publics sera implanté sur un des côtés de l'esplanade.

La dissymétrie de la place permet d'aller plus avant dans cette démarche en assurant en retour une continuité par la création d'une ambitieuse esplanade piétonne le long de l'avenue des Martyrs de la Résistance. Une contre allée arborée recevra les équipements d'une vraie promenade piétonne, tandis que la grande bande sablée aura un rôle d'espace libre polyvalent capable d'accueillir les activités foraines de tous types. De plus, la création, sur cette contre allée, de kiosques à vocation commerciale en complément des cafés existants a pour objet d'appuyer l'attractivité économique de l'esplanade piétonnisée et de tirer le développement économique du centre-ville vers le haut de la place.

L'esplanade de la République, cette contre-allée foraine, et dans une moindre mesure les animations paysagères du jardin, auront donc un rôle déterminant à jouer pour assurer la continuité marchande entre le haut et le bas de la Place, tout en améliorant l'attractivité du centre ville.

Enfin, pour participer au bon fonctionnement de la Place de la Brèche et favoriser son attractivité, des actions de préfiguration d'animation, qui concourront au dynamisme commercial et culturel du site, vont être mises en place dès l'année 2004 pour habituer la population à vivre la place comme un lieu fort d'animation et maintenir, durant les travaux son attractivité à la fois quotidienne et événementielle tout en modifiant le regard sur ce lieu atone exclusivement voué à l'automobile.

Dans cette logique, le projet de requalification de la Place de la Brèche en vue d'un renouveau économique permettant de donner une autre dimension au centre-ville et d'assurer le rayonnement sur le territoire que l'on est en mesure d'attendre d'une ville chef-lieu peut donc prétendre, suivant les axes décrits ci-dessus, tant en investissement qu'en fonctionnement, à des aides de l'Etat au titre du fonds F.I.S.A.C. qui font l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'Etat au titre du F.I.S.A.C. les subventions nécessaires au financement du projet de qualification de la place de la Brèche en vue de la revitalisation économique du centre-ville dans le cadre de son réaménagement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)